

## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 27 novembre 2023

Ouverture de la séance : 20h50

Secrétaire de séance : Richard FLAHAUT.

Absents excusés : Frédéric HENRY (pouvoir à Catherine BORGNE), Philippe DANIEL (pouvoir à Thierry COSSARD ), Boris LECORDIER (pouvoir à Vivien BAREYT ), Katia GILBERT (pouvoir à Isabelle OCCELLI).

**ODJ** : Convocation au CM distribuée le 20/11/2023.

**1. Approbation du CR du 11/09/2023.** Pas de remarques. *Cr approuvé*

**Plan Local de l'Habitat Intercommunal** : Ce plan local de l'habitat est de la compétence de l'intercommunalité et est établi pour l'ensemble du territoire. Le projet est engagé depuis le 13/10/21 et a fait l'objet d'une trentaine de réunions et de l'accompagnement d'un bureau d'études. Une restitution des informations et des données du territoire a permis d'établir des orientations pour les 6 ans à venir (période 2023-2028, précisées dans un programme d'actions. Sur Noisy, un potentiel maximum de 24 logements (individuels et collectifs) a été défini cette période Adoption à l'unanimité

**2. Modifications budgétaires (BP2023)** : Changements d'imputations de certaines dépenses pour préparer le budget 2024, sans incidence sur les équilibres des sections.

Ouverture des crédits d'investissements par anticipation avant le vote du budget 2024 afin de pouvoir exécuter certaines dépenses (ravalement de la mairie, éclairage public)

Adoption à l'unanimité

**3. Ecole de Noisy - Subvention classe de neige pour 2024** : Projet d'un séjour tout organisé dans les Alpes (Morzine). Budget de 900 € par enfant sur un total de 30 enfants. Une subvention de 3500 € a déjà été versée et utilisée par la coopérative scolaire. Pour la classe de neige, la commune est sollicitée à hauteur de 250 € par enfant. Sur le principe, pas d'objections de la part des membres du Conseil, malgré le fait que le montant unitaire paraît élevé au premier abord. Questions à aborder avec la direction de l'école ; les enfants qui ne partent pas pour des raisons diverses, une destination moins coûteuse pour le futur. Une somme totale de 6500€ à verser est validée par le conseil municipal

- **Situation de l'école** : 55 élèves présents depuis la rentrée 2023-2024. Après le réexamen de la situation au 31/08 par le rectorat et le directeur académique qui n'ont pas accordé l'ouverture d'une 2<sup>nd</sup>e classe élémentaire (pas de prise en compte des enfants extérieurs à Noisy), il a été acté la mise à disposition provisoire d'un remplaçant comme « enseignant volant » à partir du lundi 18/09. Depuis 2 mois, il est constaté une baisse des jours de disponibilité de cet enseignant volant. Aujourd'hui sa présence est limitée à une seule journée par semaine. Une action de mobilisation est en cours par les parents (manifestation devant la direction académique, contacts presse). Une seconde action est engagée par Mme mairie auprès des parlementaires du secteur.

**4. Personnel communal** : La demande effective de retraite de notre agent technique est toujours en attente. Son remplacement est à envisager dans une période de 4 à 6 mois.. Le recrutement d'une secrétaire comptable à temps plein est envisagé par voie de mutation au 1<sup>er</sup> février 2024 Une personne en « contrat aidé » assure l'accueil du public et un minimum de secrétariat ainsi que la surveillance des enfants sur la pause méridienne et la garderie du soir.

**5. Comité des fêtes :** Les statuts ont été modifiés afin d'être présentés lors d'une AGE, laquelle sera suivie d'une AGO pour la constitution du Bureau. Les statuts proposés prévoient la présence au bureau d'environ 5 représentants du conseil municipal. Après échanges durant la séance, 4 représentants de la commune se sont portés volontaires sont : Isabelle OCCELLI, Vivien BAREYT, Frédéric FALLOT et Thierry COSSARD. Boris LECORDIER (absent excusé à la présente séance) sera également sollicité. Une date prévisionnelle pour l'AGE/AGO devra être proposée aux Noiséens lors de la cérémonie de la galette du mois de janvier 2024.

**6. Rapports annuels des syndicats SIECCAO, SICTEUB et TRI-OR pour activités 2022 :**

Présentations réalisées avec un focus sur les chiffres clés et l'avancement des stratégies de développement et le fonctionnement des 3 entités.

Points divers :

- Problématiques de la pression de distribution d'eau sur les rues du Fond des vaux, de Bossang, et Pasteur. Pour la rue de l'Egalité, plusieurs demandes avaient été formulées à la SAUR pour investiguer et résoudre ce problème et sont en cours de traitement par le chef de secteur. Des demandes complémentaires vont être faites pour les secteurs Vaux/Bossang.
- Stationnements erratiques sur diverses zones de la commune (rues de Beaumont, Victor Hugo, Bossang...). Il sera procédé à la remise en état des signalisations de stationnement en peinture jaune avec possible verbalisation à suivre  
Division de terrains, d'habitations, rénovation d'anciens bâtiments en plusieurs logements : Ces opérations sont difficiles à anticiper et génèrent des stationnements abusifs : des contrôles de gendarmerie sont ponctuellement demandés
- Vidéoprotection phase 2 : une subvention de l'Etat a été obtenue à hauteur de 40%.  
La réalisation de cette 2<sup>ème</sup> phase sera entreprise une fois l'outil bien maîtrisé et un cofinancement obtenu pour atteindre un taux de subventionnement du projet de 80%.
- Autobus ligne 100 : La desserte avec un arrêt sur Noisy a été actée dans le nouvel Appel d'Offres de la Région IDF qu'a remporté Kéolis. La mise en œuvre du marché est prévue courant 2024
- Pour rappel : la période d'extinction de l'éclairage public nocturne est de 22h à 6h.

Fin de la séance à 23h45.